

RENTRÉE : UNE AMBITION AFFICHÉE, MAIS DÉMENTIE PAR LES FAITS

Texte rédigé pour le dossier de la conférence de presse
de rentrée du SNESUP du 13 septembre 2016

Les premiers retours des collègues font clairement apparaître que les difficultés des rentrées précédentes demeurent.

Le principe même de cette réforme, tel qu'affiché par le ministère, d'une formation à la fois universitaire et professionnelle est, dans les faits, complètement dévoyé. Le ministère ne sort pas de sa logique : utiliser les stagiaires en cours de formation comme des moyens d'enseignement à part entière, au détriment de leur formation proprement dite.

La lettre de la formation des enseignant.es | sept. 2016



Cette lettre a été élaborée par le collectif FDE resserré du SNESUP-FSU :
Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor avec le concours de Michela Gribinski.

La continuité de la formation en Master n'est pas respectée partout : de nombreux lauréats des concours du 2nd degré se trouvent affectés dans des académies éloignées de leur lieu de formation, voire dans lesquelles leur formation n'existe pas. Des stagiaires sans expérience sont affectés en SEGPA, ou sur trois établissements différents. Localement, les rectorats refusent de mettre en place des groupes de travail sur la mise en stage... Mais ici et là, ils « innovent ». Comme à Paris avec le partage de classes entre deux stagiaires qui se succèdent trois semaines dans la même classe, sans jamais se rencontrer en formation... ce qui rend d'ailleurs impossible l'élaboration des emplois du temps des enseignants de l'ÉSPÉ.

Dans le contexte de pénurie institutionnalisée et de croissance des effectifs, qui se conjuguent à l'autonomie des établissements sauce LRU, les ÉSPÉ servent de premières variables d'ajustement. Les conditions de travail sont dégradées : heures supplémentaires (Angoulême), augmentation des effectifs de groupes (Dijon), affichage d'heures de travail en autonomie comme étant des heures de formation (Créteil). Très souvent, diminution drastique des volumes de formation : naguère à Paris,

un futur professeur des écoles suivait 216h de formation en français sur deux ans ; aujourd'hui, c'est 125h, et 35h seulement pour les stagiaires issus d'une autre voie que le M1 MEEF qui peuvent n'avoir jamais vu une classe mais sont eux aussi placés en responsabilité dès obtention du concours. Ceux-là sont pourtant de plus en plus nombreux dans les ESPE (souvent plus de la moitié de la cohorte). La situation n'est pas meilleure pour les néo-titulaires sur quatre quarts-temps de classe, dans deux écoles, deux cycles (Paris).

Dans ces conditions, le ministère peut-il encore prétendre avoir « rétabli » la formation ?

Il est nécessaire de recruter dans les ESPE pour assurer le suivi des stagiaires, la formation, l'accueil des lauréats des concours non issus du master MEEF, etc. Recruter des enseignants-chercheurs – encore très peu nombreux dans les ÉSPÉ – dans le champ de l'éducation et de la didactique, parce qu'ils sont en mesure d'assurer l'adossement à la recherche, tant vanté par le ministère (aucun recrutement prévu à Créteil par exemple, alors qu'on sait les difficultés). Rappelons aussi que la formation manque de tuteurs formés et dans la même école ou l'établissement que le stagiaire (dans le 2nd degré, parfois 150 km de distance !).

*Face à cette insupportable répétition
d'une rentrée à l'autre, il faut dès à présent :*

- réduire le temps de responsabilité de l'année de stage à un tiers de service, pour que le stage (re)prenne sa dimension formatrice
- repenser l'architecture de la formation, avec les personnels, pour une formation réellement professionnelle et universitaire, à la hauteur des besoins et qui permette une entrée progressive dans le métier
- fléchir et pérenniser les moyens humains et matériels pour les ESPE

Nous travaillons à l'élaboration d'un cahier des charges, qui s'appuiera notamment sur les *États généraux de la Formation des enseignants*, qui se tiendront en tout début 2017.

*
* *

Dans ce contexte d'une année à tous égards décisive, nous vous souhaitons malgré tout une bonne rentrée. En attendant de se retrouver pour les États généraux, continuez à nous faire part de vos remarques et de vos réflexions sur la liste du collectif FDE.

À PROPOS DE L'ÉCRIT PROFESSIONNEL À L'ÉSPÉ DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Quelques éléments factuels sur la situation de 2015-2016. Si on divise le nombre de « mémoires » 1^{er} et 2nd degrés confondus à encadrer – 1 194 – par le nombre d'enseignants chercheurs de l'ÉSPÉ de Paris – 52 sur un total de 149 enseignants de l'ÉSPÉ, laquelle est loin d'être la plus mal dotée de France – on en arrive à 22,9 mémoires par enseignant-chercheur (EC)¹. Mais comme on ne va pas demander, dans le 2nd degré, à un EC d'anglais d'encadrer de la physique et inversement, ça ferait beaucoup beaucoup plus pour certains, en fonction des disciplines. Évidemment, se sont essentiellement collés à l'encadrement des mémoires les PRAG, les PRCE, accompagnés des PREC et des PEMF, disponibles et disposés, pour le 1^{er} degré.

À cette rentrée 2016, en guise de « réflexion approfondie sur les mémoires » promise par la direction de l'ÉSPÉ et dans l'élan des réductions horaires des maquettes, on est passé à Paris, dans le 1^{er} degré, d'une rémunération de 3h par mémoire à un forfait de 14h pour sept mémoires. Quant aux EC impliqués à ce jour dans l'encadrement des 419 mémoires du 1^{er} degré, ils sont au nombre de dix, ce qui donnera 70 stagiaires encadrés par des EC soit 16,71 %...

L'AURÉATS DES CONCOURS : « VOIR DU PAYS »

Quelques échos de la rentrée à Toulouse. L'ÉSPÉ « reçoit » en M2 des stagiaires des académies de Bordeaux et de Montpellier en formation « ici » et en poste « là bas ». Mais le grand gagnant est un lauréat du CAPET Biotechnologie.

Acte I. En M1 à Toulouse, il n'a pas encore son M2 et a fait tout ce qu'il fallait faire comme il le fallait et se retrouve affecté à... Reims. Et à Reims, ô surprise, l'ÉSPÉ refuse de l'inscrire car il n'existe pas de Master adéquat. Il n'est donc, dans un premier temps, inscrit nulle part et l'ÉSPÉ de Reims lui a dit de ne pas se présenter en formation. Face à cette situation, il envisage donc de demander un report de stage afin de terminer son Master à Toulouse.

Acte II. Après plusieurs courriers, coups de téléphone, ce stagiaire revient dans l'académie de Toulouse où il été affecté dans un lycée *intra muros*. Dans la même discipline, une autre stagiaire avec

trois enfants (le premier n'en a pas) a été affectée à Souillac, 200 km de Toulouse, car il n'y avait, soit disant, pas de poste disponible dans Toulouse même. Maintenant que le premier est de retour à Toulouse, la seconde réclame un échange de poste.

Acte III. À venir... ?

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FDE

Initialement prévus à l'automne 2016, les États généraux de la FDE se dérouleront finalement les mercredi 11 et jeudi 12 janvier 2017 à Paris dans un lieu qui sera précisé ultérieurement. Dès à présent, nous vous invitons à les préparer dans vos établissements, à mutualiser les propositions et revendications.

CRISE DU RECRUTEMENT ?

L'« innovation » est toujours au pouvoir pour tenter de masquer la cruelle réalité des faits. Ainsi à Rennes, une directrice d'UFR vient d'adresser le message suivant aux étudiants inscrits *en Licence* : « En raison d'une difficulté que rencontre l'académie de Rennes pour trouver des remplaçants dans les disciplines suivantes : espagnol et physique-chimie, je vous informe des possibilités de recrutement de remplaçants en lycée et collège dans les disciplines citées. Je me permets en conséquence, à la demande également de M. le Recteur, de vous transmettre cette information parvenue en ce tout début d'année [...] Vous êtes fortement sollicités pour couvrir des besoins académiques en Physique-Chimie par des remplacements dans le second degré au titre de l'année 2016-2017. » Avec la liste des établissements dans lesquels ces suppléances existent avec les volumes horaires correspondants, le courrier donne la référence au décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 <<http://bit.ly/2cG-sfn3>>, dont il est rappelé que « dans son article 2 qu'il est possible de recruter des agents contractuels "ayant validé une deuxième année de licence" ». Qui a osé parler de crise de recrutement ?

ENQUÊTE SUR LES MÉMOIRES

Nous vous rappelons l'enquête sur les modalités de mise en œuvre des mémoires dans les masters MEEF sur le web <<http://goo.gl/forms/oDzT95C-TO5SojqG2>>.

1. On ne tient pas compte, pour le 2nd degré, des EC des universités partenaires, qui n'encadrent, dans la très grande majorité des cas, pas plus de mémoires qu'ils ne font de visites à Paris, et encore moins à Créteil et Versailles, où sont très souvent affectés les stagiaires: pour cette année en lettres, 51 à Paris, 68 hors Paris.